



**Créateurs**

**Le développement : quels outils financiers ?**

Un financement adapté reste un enjeu stratégique pour la croissance de l'entreprise. Quels sont les outils disponibles ? Réponses synthétiques avec les experts de la CCI Nice Côte d'Azur.

**Le financement est-il le même qu'il s'agit d'une reprise ou d'une création ?**

Le financement de la reprise ou du développement semble a priori moins risqué que le financement de la création. Dans le premier cas, les financeurs disposent d'une base d'analyse correspondant au vécu de l'entreprise (notoriété, succès, faiblesses, résultats financiers...).

**Le financement est-il le même qu'il s'agit d'une reprise ou d'une création ?**

Le financement de la reprise ou du développement semble a priori moins risqué que le financement de la création. Dans le premier cas, les financeurs disposent d'une base d'analyse correspondant au vécu de l'entreprise (notoriété, succès, faiblesses, résultats financiers...).

Elle leur permet d'appréhender le risque avec plus de sérénité et de visibilité que dans le cadre de la création.

En revanche, cela n'est pas vrai lorsque le repreneur ou l'entreprise qui est en phase de développement, ne dispose pas de fonds propres suffisants pour constituer l'apport nécessaire et indispensable à la réalisation de leur projet.

l'apport personnel et non l'inverse. Le prêt bancaire : la banque reste le partenaire privilégié de l'entreprise car elle dispose d'une large palette de financement en fonction du besoin... mais demandera des garanties.

**Les sociétés de capital développement :** Elles sont (IAD, Sud Capital, 3I Gestion, Avenir Finance Gestion...) des partenaires indispensables pour les projets dits de « taille ». Si l'intervention de ces partenaires coûte plus cher que celle d'une banque, c'est parce que le risque est plus élevé, qu'ils ne réclament pas de garanties et ouvrent un réseau de partenaires.

**Les collectivités :** Ces aides et subventions viennent en complément d'un autre financement dans des conditions particulières.

**Quels sont les dispositifs disponibles ?**

A partir de là, différentes pistes peuvent être envisagées selon les aspirations du dirigeant et les moyens financiers nécessaires à cette concrétisation.

**L'apport personnel :** c'est un élément indispensable car il détermine l'autonomie financière de l'entreprise et va permettre un effet de levier sur un financement bancaire éventuel. Les autres modes de financement viennent en complément de

**Vous voulez en savoir plus ?**  
Contact CCI/ Ferjani Neftati  
Tel. : 04 93 13 75 11  
ferjani.neftati@cole-azur.cci.fr

**Des aides à la création : des amortisseurs de risques !**

Une matinée de travail a été organisée le 9 novembre pour la première fois par les structures d'aide à la création d'entreprises des Alpes-Maritimes afin de promouvoir l'intérêt de leurs partenariats avec les établissements bancaires du département. Cette manifestation parrainée par Jean-François Comas, Président Départemental de la Fédération Bancaire Française a permis des échanges d'expériences et de faire connaître au monde bancaire les outils de soutien et d'impulsion économique mis à la disposition des créateurs d'entreprises : de véritables « amortisseurs de risques ».

\* (CCI Nice Côte d'Azur, Incubateurs Paca Est, Oséo ANVAR, Paca Entreprendre, Avec, Cpe, Fier Entreprendre, Adorf, ACEC Boutique de Gestion).

**Céramic Créa (Antibes) : le créneau des loisirs créatifs**

« J'ai fait de ma passion mon activité professionnelle ! » Depuis qu'elle a créé Ceramic Créa à Antibes, en mai dernier, Pascale Pontet n'a pas modéré son enthousiasme. « Ceramic Créa est un nouveau concept d'atelier créatif, spécialisé dans la décoration céramique. Nous pouvons tout faire depuis des créations sur mesure, l'émaillage, jusqu'à la cuisson d'une gamme de "biscuits", qui a été sélectionnée auprès de fournisseurs spécifiques. Nous déclinons notre offre autour des arts de la table, la décoration intérieure, les luminaires, les objets et figurine ludique pour enfant... »

**Passionnée par les métiers d'art**, cette ancienne assistante en marketing décide d'entreprendre en 2002 une reconversion professionnelle. Une idée portée aussi par un secteur, celui des loisirs créatifs, en plein essor : il représente aujourd'hui le deuxième marché après les voyages, avec une dépense moyenne annuelle de 600 euros sur les activités manuelles. « Mais j'ai personnellement constaté que les horaires des ateliers existants sur ce créneau n'étaient pas adaptés aux personnes qui travaillent. Tout est parti de là ! »

**Pascale Pontet valide ensuite son projet** auprès du FONGECIF et obtient avec le soutien de sa direction une année de formation à temps plein, pour acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de sa nouvelle activité. Après l'obtention d'un diplôme de céramiste professionnel de l'école des Beaux-arts de Vallauris en 2003, elle bénéficie, en septembre 2004, d'un congé de 3 ans pour la création d'entreprise et s'inscrit pour suivre le parcours « Entreprendre en France, Alpes-Maritimes » de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et participe ainsi à la formation « 5 jours pour entreprendre ». Puis c'est le grand saut : la création de l'entreprise sous forme d'une

SARL au capital de 10.000 euros et le démarrage de l'activité, en juin dernier. Un décollage réussi car bien préparé, sur une cible bien identifiée par rapport à l'offre, notamment avec une présence sur des salons spécialisés comme le salon des loisirs créatifs de Nice. Les visiteurs du salon ont été à la fois surpris et charmés par cette nouvelle activité de décoration céramique. « Un bon nombre de clients ont pris rendez-vous à l'atelier pour venir décorer leur "pack" acheté sur le stand » souligne Pascale Pontet.

« **Dès le départ, j'ai aussi pensé à diversifier les clientèles.** J'ai mis en place une promotion lors du salon des comités d'entreprise, en octobre dernier ». Car Ceramic Créa s'adresse aussi aux entreprises qui veulent organiser dans leurs locaux des ateliers de décoration céramique. « C'est dans cet esprit que j'ai imaginé le partenariat mis en place dès juillet avec le Campus Innovation Antipolis-Sophia-Antipolis, avec qui je propose des formules atelier déco + restauration au sein de la technopôle de Sophia Antipolis. Les entreprises et notamment les CE pourront réserver pour des groupes de 10 personnes et plus... ». Un succès : Sophia montre que la créativité dans le high tech aime aussi s'exprimer de façon ludique ! ■



**CERAMIC CREA**  
94, boulevard beau rivage prolongé  
06600 ANTIBES  
Téléphone : 04 89 75 12 68  
www.ceramic-crea.com  
info@ceramic-crea.com

**Vous envisagez de créer votre entreprise? Vous voulez en savoir plus sur la formation 5 jours pour Entreprendre?**  
Contact/ Cécile Bourgarel  
Tel. : 0820 422 222  
ceciel.bourgarel@cole-azur.cci.fr

